




# Newsletter

JUIN 2015

## SOMMAIRE

- 
- A row of six stylized silhouettes in light blue and orange tones, depicting various professional interactions: a person walking, a person standing, two people shaking hands, a person on a mobile phone, and a person carrying a bag.
- 1. Réorganisation de la DAM** : un projet alternatif doit être proposé..... [Lire l'article](#)
  - 2. AREVA TA (ex Technicatome)** : une situation à risque pour le CEA aussi... [Lire l'article](#)
  - 3. Salaires** : la négociation annuelle obligatoire (NAO) du 10/06/15..... [Lire l'article](#)
  - 4. OSIRIS, ORPHÉE/LLB**, l'UNSA SPAEN au cœur de la défense des salariés.. [Lire l'article](#)
  - 5. Elections à la COMUE Paris-Saclay** : remerciements..... [Lire l'article](#)
  - 6. CNESER** : avec toutes nos excuses..... [Lire l'article](#)
  - 7. Retraite complémentaire** : le MEDEF, un « partenaire social » ? ..... [Lire l'article](#)

## Un « projet industriel » qui implique la fermeture d'un centre CEA DAM

Le Directeur des applications militaires du CEA a présenté au Comité national un *projet industriel* destiné à « *permettre à la DAM de répondre avec une efficacité accrue aux besoins à moyen et long termes de la Défense et, par le regroupement de compétences, de renforcer sa réactivité face aux évolutions potentielles du contexte géostratégique et économique* » ; il entend pour cela regrouper au Cesta les activités scientifiques et techniques du centre du Ripault, ainsi qu'une partie de celles du Département conception et réalisation des expérimentations (DCRE) de DAM/DIF. Le personnel des soutien/support rattaché au DCRE et au Ripault sera redéployé sur les centres DAM.

La fermeture du Ripault est annoncée pour le 01/01/19, le transfert en Aquitaine du DCRE de DAM/DIF doit également intervenir en 2019. Les effectifs de la DAM resteront stables à 4350 ETP (équivalent temps plein), ce qui est l'effectif-objectif de 2018.

La DAM a présenté dans le document du Comité national du 8 juillet une raison supplémentaire pour la fermeture d'un centre : « *par ailleurs, ce projet doit aussi permettre de prendre en compte les contraintes émergentes de sécurité qui nécessitent des moyens accrus pour y répondre au regard du nombre d'établissements à protéger* ».

L'annonce de la fermeture du centre DAM du Ripault, près de Tours (37), a suscité la colère des salariés concernés, soutenus par de nombreux élus de la Région Centre.

L'impact de la fermeture du Ripault s'annonce considérable pour des familles implantées localement depuis plusieurs générations : problème immobilier pour des salariés en cours d'acquisition de leur résidence immobilière, et qui devront trouver une nouvelle résidence, avec des prix sans comparaison entre la région Centre et la région Aquitaine, problème du travail des conjoints, familles éclatées...

Au plan local comme au plan régional, cette annonce intervenue au sein d'un tissu industriel déjà sinistré a fait l'effet d'une bombe...

L'UNSA SPAEN est au côté des salariés tant à DIF qu'au Ripault. Au niveau du Comité national, l'UNSA SPAEN martèle que si une position unanime des représentants du personnel au Comité national sur une proposition alternative émerge, celle-ci doit pouvoir être présentée au Comité mixte (organisme qui détermine la politique de la dissuasion nucléaire au niveau du CEA comprenant en son sein le ministère des tutelles).

L'UNSA SPAEN a obtenu la présentation en CEE de l'examen de l'ensemble des mouvements du personnel et a demandé un délai supplémentaire pour l'élaboration et la préparation d'un projet alternatif.

L'UNSA SPAEN s'emploie à la mise en place à l'élaboration d'une proposition alternative à laquelle de nombreux salariés sont appelés à participer. **L'élaboration de ce projet est le point crucial de ce mouvement.**

Faut-il encore que le CEA permette son émergence et donne l'amplitude du temps nécessaire à son élaboration ?

Le DAM et ses services ont mis plus d'un an pour élaborer leur plan. Les salariés n'ont été mis au courant et commencé à réagir qu'à partir de fin avril.

Plus de 300 personnes ont manifesté le 9 juin devant le siège du CEA à Saclay à l'occasion du Comité national.



[Retour au sommaire](#)

L'entreprise  intervient dans trois secteurs clés :

- AREVA NP conçoit et construit des centrales nucléaires,
- AREVA NC gère la production et le retraitement de combustible nucléaire,
- AREVA TA conçoit, produit et maintient notamment des réacteurs nucléaires de propulsion navale.

Le démantèlement d'AREVA n'est pas sans conséquence pour la Défense, notamment au travers d'AREVA TA (ex-Technicatome) qui développe, produit et maintient les chaudières des sous-marins nucléaires et du porte-avions Charles-de-Gaulle et intervient également pour le RJH.

L'ancien ministre et député Jean-François Lamour a interpellé le gouvernement sur le nucléaire militaire

Après la publication de résultats 2014 catastrophiques et l'annonce d'un plan de restructuration comportant de 3.000 à 4.000 suppressions d'emplois, l'entreprise va devoir céder une partie de ses activités ; EDF est ainsi plus qu'intéressée par la branche conception et construction de centrales nucléaires...

en soulignant notamment « qu'un pan essentiel de notre souveraineté repose sur (...) AREVA TA et la Direction des applications militaires du CEA ».

Le ministre de l'économie Emmanuel Macron s'est voulu rassurant : « AREVA-TA n'est pas concernée par la refonte de la filière et sera maintenue dans son intégrité pleine et entière (...) sans aucune interaction supplémentaire avec EDF, et en lien direct, comme elle l'est aujourd'hui, avec le CEA et DCNS ». Le ministre s'est ainsi engagé à ce que l'indépendance et toutes les conditions qui sont aujourd'hui préservées dans AREVA TA le soient durablement, ainsi que tous les programmes portés par cette filière.

Lors du Comité de groupe du 22 juin, l'Administrateur général, a complété les propos du ministre en informant que tout le monde a conscience qu'AREVA TA doit être une entreprise bien détournée. Pour lui, la meilleure place de Technicatome est au sein d'AREVA tant qu'il y aura un « Areva » mais en ayant sa propre existence au sein de cette entité : il ne faut pas qu'AREVA TA soit au sein de DCNS.

La négociation a porté principalement sur les augmentations générales. La Direction a présenté le découpage des éléments de la rémunération du CEA observée par la Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP), qui établit les augmentations générales de rémunération suivant plusieurs critères dont l'augmentation de la RMPP (rémunération moyenne du personnel en place) :



A noter : le CEA profitait jusqu'à présent d'un *effet d'inertie* aboutissant à une augmentation de sa RMPP d'environ 2.05 %, la préconisation de la CIASSP étant de 1,8 % pour les établissements publics en 2014.

La préconisation de la CIASSP étant de 1,5 % en 2015, la Commission a refusé la présentation par le CEA d'une augmentation de 2,05 % de la RMPP (due aux augmentations individuelles). L'organisme, ainsi contraint de passer en 2015 sous les 2 %, compte diminuer l'enveloppe des primes exceptionnelles pour y parvenir.

Le problème se pose pour 2016 et au-delà : compte-tenu d'une augmentation de l'indice INSEE à la consommation de 0,3 % sur une année (au 31 mai 2015), la solution consistant en une nouvelle diminution d'une prime (quelle qu'elle soit) sera refusée, ce qui induira un effort plus important. La CIASSP et les tutelles sont conscientes que le 1,5 % (voire moins en 2016) ne peut pas être envisagé. Ce sont les augmentations individuelles qui supporteraient donc la diminution, non par la remise en cause des accords de grille salariale CEA, mais par la diminution du nombre total de point à redistribuer aux salariés, et donc du nombre de salariés bénéficiant d'une augmentation individuelle.

**L'augmentation individuelle étant devenue le seul moyen sinon d'améliorer, du moins de maintenir le pouvoir d'achat, l'UNSA SPAEN n'admettrait que la seule diminution des augmentations répétitives (dites « d'accélération de carrière »).**

[Retour au sommaire](#)

## ■ OSIRIS, ORPHÉE/LLB : l'UNSA SPAEN au cœur de la défense des salariés

La fermeture des réacteurs **Osiris** et **Orphée**, intervenant au nom de raisons très différentes, impacte lourdement la vie professionnelle et la vie privée des salariés concernés.

Dans ce contexte difficile, les organisations syndicales doivent être à l'écoute des salariés pour les soutenir et appuyer leurs revendications légitimes.

Il est urgent d'intervenir sur la durée du maintien en activité du réacteur Orphée et donc de peser sur l'acquisition de combustible pour permettre un fonctionnement au-delà de 2020 jusqu'à la mise en fonction



opérationnelle de la source européenne ESS. Un fonctionnement dégradé à 120 jours/an permettrait de garder un nombre suffisant d'équipes techniques sur le réacteur et entraînerait une commande minimale de combustible.

La problématique d'Orphée se pose dans un environnement contraint du maintien en condition opérationnel et/ou de renouvellement des installations de la DEN. Cela pose un problème sérieux au niveau de la recherche nationale ainsi que des possibilités d'étude de caractérisation de matériaux pour les industriels français.

**L'UNSA SPAEN suit les actions des équipes CEA/CNRS et constitue un dossier pour défendre les positions scientifiques de cette recherche pour les présenter à l'AG et les défendre au Conseil d'administration.**

---

[Retour au sommaire](#)

## L'UNSA au Conseil d'administration de la COMUE Paris-Saclay

La COMUE (COMMunauté d'Universités et Etablissements) Université Paris-Saclay est composée d'organismes de recherche (CNRS, CEA, IHES, INRA, INRIA, ONERA, INSERM) et d'Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche (Agro Paris Tech, ECAM, (HEC, Ecole polytechnique, ENS Cachan, ENSTA ParisTech, Supélec, GENES, Institut Mines-Télécom, Institut d'optique, Universités Paris Sud et Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines).



Lors de l'élection des membres du Conseil d'administration de mai dernier, la liste "Pour une université Paris-Saclay de plein exercice", soutenue par l'UNSA (Sup'Recherche UNSA, SNPTES et UNSA SPAEN) obtient 2 sièges sur les 8 à pourvoir au sein des collèges des enseignants-chercheurs et des personnels salariés, se classant ainsi 2ème des listes en présence.

**Les membres de la liste et leurs soutiens remercient les électeurs de leur confiance.**

Au-delà de ce résultat encourageant pour la liste soutenue par l'UNSA, un faible taux de participation est à déplorer -compte-tenu notamment des enjeux essentiels portés par l'université de rang mondial-.

---

[Retour au sommaire](#)



Le CNESEER

***Avec toutes nos excuses !***

En raison d'un retard dans l'acheminement des candidatures de nos amis du CIRAD, l'UNSA n'a pas été en mesure de présenter une liste au CNESEER au titre des EPIC. Nous présentons nos excuses à nos candidats virtuels et à nos électeurs potentiels...

---

[Retour au sommaire](#)



## : le MEDEF, un « partenaire social » ?

Le MEDEF réclame des abattements sur les retraites complémentaires pour un départ avant l'âge du taux plein.

Sa position première rejetée par l'ensemble des OS proposait une décote à caractère définitif (c'est-à-dire une décote constante durant toute la durée de la retraite) sauf pour certains cas dont les invalidités. La copie présentée, à l'heure actuelle, par le MEDEF propose toujours des abattements mais qui deviennent non définitifs pour tout départ avant 65 ans :

- moins 30 % pour un départ à 62 ans,
- moins 20 % lorsqu'il atteint 63 ans ou un départ à 63 ans
- moins 10 % lorsqu'il atteint 64 ans ou un départ à 64 ans
- pour être égal à 0 à lorsqu'il atteint 65 ans ou un départ à 65 ans.

Certaines OS ne sont pas contre l'instauration d'une décote mais d'une ampleur plus faible et demandent une réévaluation des cotisations partagées de 40 % à 60 % entre le salarié et l'employeur. Le MEDEF est réticent à l'instauration d'une augmentation d'une cotisation (qui a un impact sur la masse salariale)

Les partenaires sociaux ont décidé de se revoir le **16 octobre**. Nous nous acheminons vers un mix des 2 propositions. Quoi qu'il en soit, en l'absence d'accord, c'est l'Etat qui prendrait la main sur le dossier...



---

[Retour au sommaire](#)